

LIVRET D'ACCUEIL

Adresse : 240 avenue André Lasquin	
Code postal : 74700	Commune : SALLANCHES
Téléphone : 04 50 58 11 21	Courriel : mfr.closdesbaz@mfr.asso.fr
Site internet : www.mfrcb.com	

Descriptif du lieu de formation

Au cœur du Pays du Mont-Blanc, la MFR du Clos des Baz forme des jeunes de 15 à 29 ans en apprentissage et des adultes en formation continue dans les métiers de l'Electricité (CAP et BAC PRO), de la Mécanique (CAP et CQP) et de la Menuiserie (CAP, BAC PRO et BP).

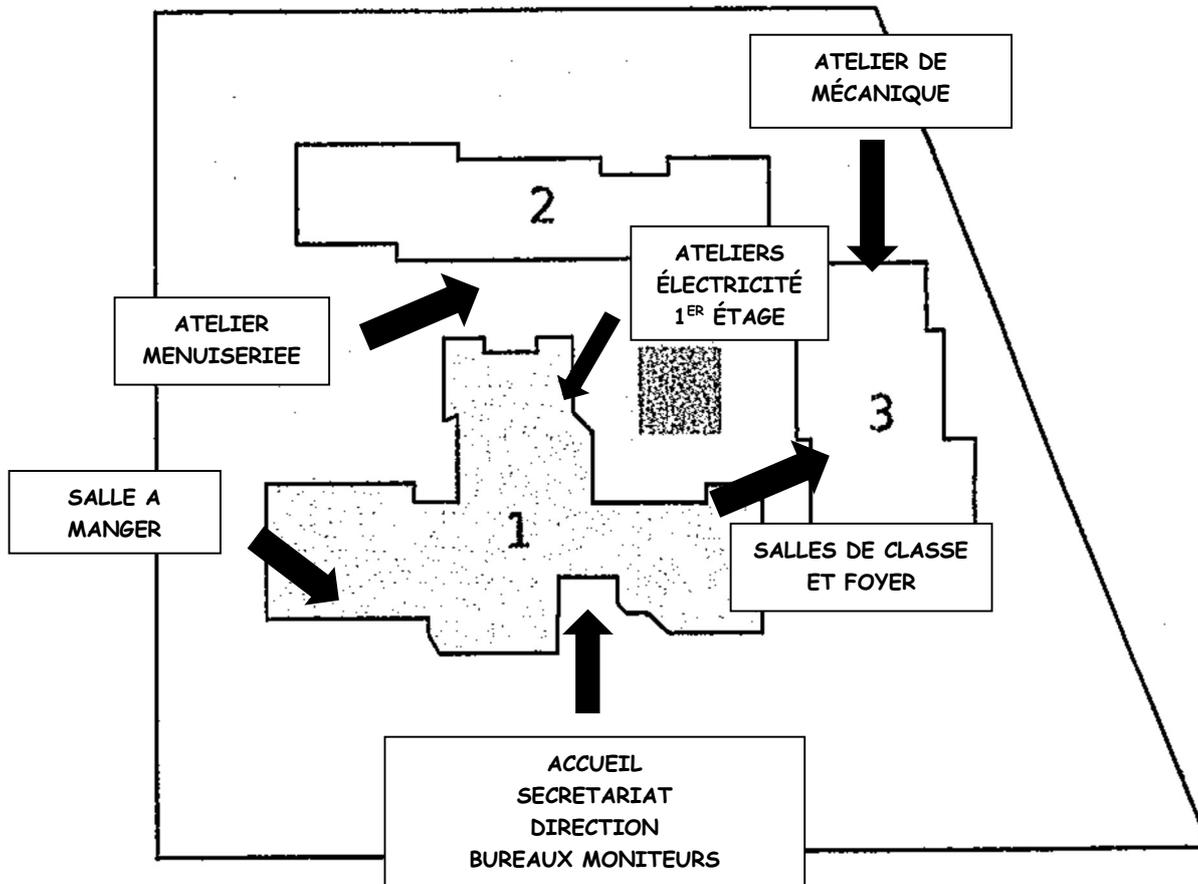
Notre établissement « à taille humaine » nous permet d'offrir une formation de qualité et un accompagnement personnalisé des jeunes et des adultes dans leurs projets professionnels et personnels.



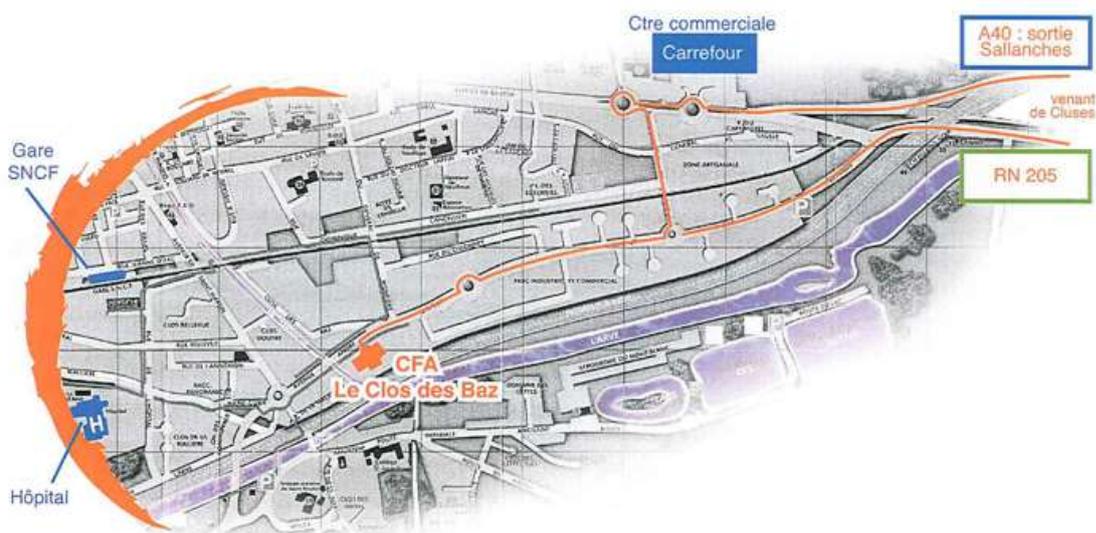
CFA MFR LE CLOS DES BAZ

240 avenue André Lasquin 74700 SALLANCHES • 04 50 58 11 21 • mfr.closdesbaz@mfr.asso.fr • www.mfrcb.com
Organisme de formation n°82 74 02485 74 Siret : 776 619 934 000 16 APE : 85.32Z

Plan et descriptif des locaux



Plan d'accès



CFA MFR LE CLOS DES BAZ

Descriptif des principales formations conduites à la MFR accueillant l'apprentissage et la formation continue

- **SECTION MECANIQUE**

- CAP Maintenance des Véhicules - option voitures particulières
- CQP Technicien Après-Vente Automobile (TAVA)

- **SECTION MENUISERIE**

- CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier et Agencement
- BP Menuisier
- BAC Pro Technicien Menuisier Agenceur (TMA)

- **SECTION ELECTRICITE**

- CAP Electricien
- Bac Pro Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC)

Equipements pédagogiques

- **SALLES DE FORMATION**

Bâtiment principal : salles 1 et 2 + salle dédiée pour la formation continue

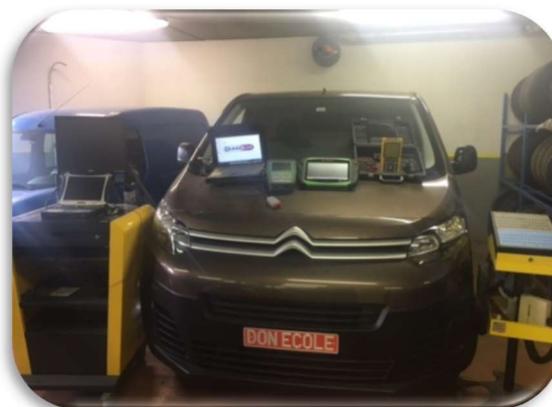
Bâtiment 3 : salles 31 à 34

Equipement : tableau, ordinateur et vidéo projecteur

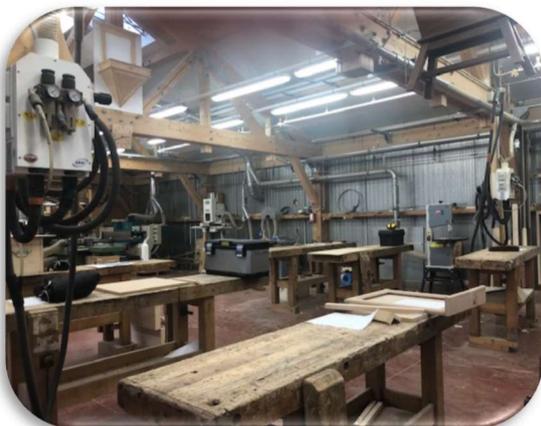


CFA MFR LE CLOS DES BAZ

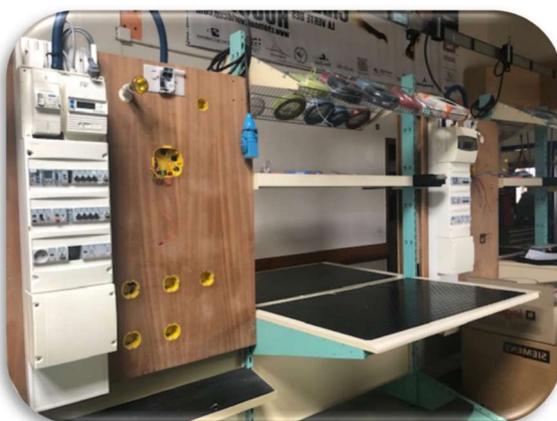
- **ATELIER MECANIQUE**



- **ATELIER MENUISERIE :**



- **ATELIER ELECTRICITE :**



CFA MFR LE CLOS DES BAZ

- **SALLE INFORMATIQUE**



15 postes fixes + PC portables et tablettes

Accès internet et WIFI

Accessibilité

- **OUVERTURE**

- **Période d'ouverture du lieu de formation :**

Année scolaire 2022-2023 : la MFR « Le Clos des Baz » sera ouverte du 22 août 2022 au 21 juillet 2023.

- **Horaire d'ouverture du lieu de formation :**

Matin : 8H05 à 12H20

Après-midi : 13H25 à 16H55

- **Horaire d'ouverture du secrétariat :**

Le secrétariat est ouvert :

- Le lundi, mercredi et vendredi de 7h45 à 17h15
- Le mardi et le jeudi de 8h30 à 17h15

- **MOYENS D'ACCES**

- **Moyens d'accès par des transports en commun**

- ✓ Bus
- ✓ Train

- **Parking dans l'enceinte de l'établissement**

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

- ✓ L'accès aux salles de classe peut se faire par un chemin situé l'arrière de l'établissement.
- ✓ Le réfectoire, la salle informatique, l'atelier mécanique, l'atelier menuiserie et le labo de sciences situés en RDC sont facilement accessibles.
- ✓ Les sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Le registre public d'accessibilité est consultable auprès du secrétariat de l'établissement.

CFA MFR LE CLOS DES BAZ

Services annexes

- **HEBERGEMENT**

- **Possibilités d'hébergement sur place**

Chambres de 2 ou 4 (possibilité de chambres individuelles pour les adultes en formation continue) :
douche dans la chambre, table de travail, wifi ...



- **RESTAURATION**

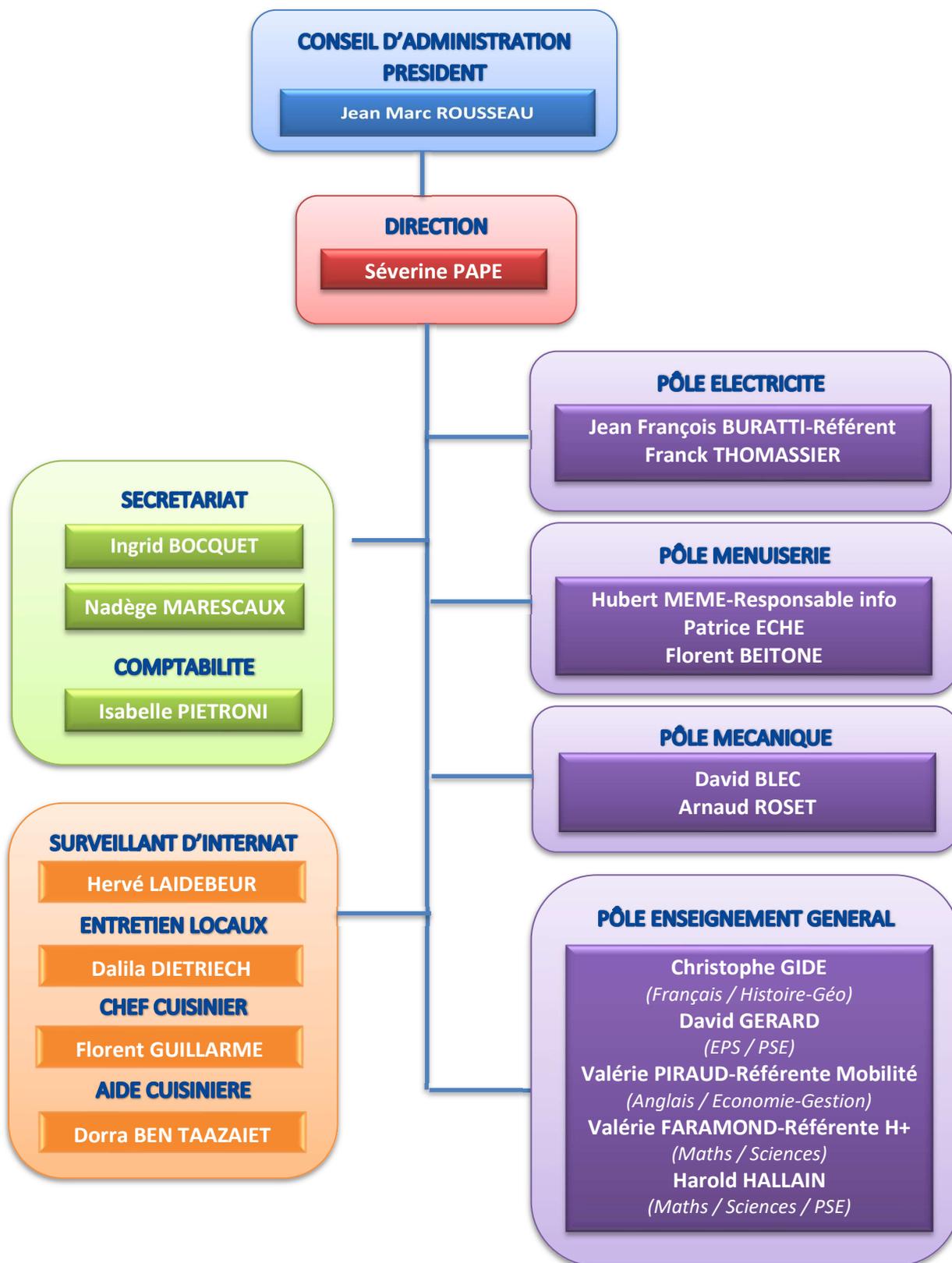
- **Possibilités de restauration sur place en restauration collective :**

Un restaurant scolaire (self-service) est à votre disposition pour les repas du midi mais également ceux du soir et du matin pour les internes.



CFA MFR LE CLOS DES BAZ

Organigramme de la MFR



CFA MFR LE CLOS DES BAZ

Assiduité et procédure en cas d'arrêt maladie

Les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle s'engagent à participer à la totalité des activités organisées par la MFR qu'elles se déroulent au CFA ou à l'extérieur et à respecter les horaires.

Tout retard ou absence doit être signalé à la MFR avant la fin de la 1^{ère} heure de cours prévue. Il est impératif de vous rendre au secrétariat à votre retour dès votre arrivée à la MFR.

Toute absence doit être accompagnée d'un justificatif. En ce qui concerne les absences non autorisées par le code du travail, elles doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la directrice. Les rendez-vous médicaux, heures de conduite ou rdv administratifs divers ne faisant pas l'objet d'une convocation officielle ne sont pas considérés comme des absences justifiées.

En cas de maladie, une copie l'arrêt de travail devra être transmis au Centre de formation dans les 48 heures.

L'apprenti ou le stagiaire doit compléter « l'avis d'arrêt de travail » remis par le médecin. Il convient d'indiquer les informations vous concernant dans la partie assuré et les coordonnées de l'entreprise dans la partie employeur.

Vous avez 48h pour envoyer les 2 premiers feuillets de l'arrêt à votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM...), le 3^{ème} feuillet à votre employeur ainsi qu'une copie à la MFR.

Aides aux apprentis et alternants

Diverses aides sont accordées aux apprentis et aux alternants pendant la durée de leur contrat sous certaines conditions.

Il peut s'agir d'aides étatiques, régionales ou encore d'aides accordées par les branches professionnelles :

- Permis de conduire
- Difficultés financières
- Sports, loisirs, vacances
- Santé
- Logement

Le secrétariat de la MFR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Renseignements et réclamations

Pour tous renseignements ou réclamations, n'hésitez pas à contacter le secrétariat ou la directrice Mme PAPE Séverine au 04 50 58 11 21 aux horaires d'ouverture du secrétariat.